



NOTE DE TRAVAIL

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)

VINGTIÈME RÉUNION

Montréal, 24 octobre – 4 novembre 2005

Point 2 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) en vue de l'édition de 2007-2008

INSTRUCTION D'EMBALLAGE 200

(Note présentée par K. Vermeersch)

Faute de ressources, seul le texte de la proposition a été traduit.

2. PROPOSITION

Instruction d'emballage 200 :

Modifier le deuxième paragraphe de c) 3) comme suit :

Pour les gaz et les mélanges de gaz liquéfiés à basse pression pour lesquels les données pertinentes ne figurent pas dans le tableau sont pas disponibles, le taux de remplissage maximal doit être déterminé comme suit :

— FIN —